

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2013

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Riu, Touya, Yvora, Legarrec, Somerville, Lassalle.  
Mmes Claverie, Expert, Duverdier, Adoue.

Absente : Mme Lesgards

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants : Isolation bâtiments communaux - Contrat CDI agent communal.  
- Coupes peupliers.

### **\*Isolation bâtiments communaux.**

Dans le cadre des C.E.E (Certificats d'Economie d'Énergie) certains gros producteurs de pétrole appelés « les obligés », sont tenus de participer à des actions d'économie d'énergie.

La commune étant éligible à ces C.E.E, le conseil municipal donne son aval afin que soient isolés les combles du presbytère, de l'école, de la mairie, du syndicat d'initiative et de la salle des fêtes. Le montant total des travaux s'élève H.T. à : 9 513,51 € mais en bénéficiant des C.E.E, le coût pour la commune serait seulement de : 1 034 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

### **\*Contrat CDI Agent communal.**

Mr le Maire expose au conseil municipal que Mme Noorjaham Larroquette, agent communal, employée à la cantine de l'école, bénéficie actuellement d'un contrat régulièrement renouvelé.

Afin d'être en concordance avec le Centre de Gestion et conformément à la législation, il convient de pérenniser cet emploi en proposant un CDI à Mme Larroquette, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition.

### **\*Compte rendu du DEFI SPORT (rapporteur P.Courty).**

Cette année, les diverses activités proposées par les associations du village ont connu un franc succès. 125 participants ont eu l'occasion de s'essayer à la pelote, à la marche, au vélo, au golf ou tir à l'arc... Nous connaissons prochainement le classement de notre commune au niveau départemental et régional. Le conseil municipal remercie les bénévoles qui ont, une fois de plus, assuré le bon déroulement de cette journée.

### **\*Demande du Café LOU FRAP (rapporteur S.Lahillade).**

Le gérant du Café LOU FRAP sollicite l'accord du conseil municipal pour aménager la devanture du café. Il souhaiterait installer une terrasse en bois, entièrement démontable, d'environ 37m<sup>2</sup>, respectant les diverses contraintes afférentes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord en fixant le montant du loyer à 50 € /an et charge Mr Yvora d'établir la convention de location.

### **\*Assurance Dommages Ouvrage pour les locaux commerciaux. (rapporteur J.Riu)**

Mr Riu expose au conseil l'obligation pour la mairie de contracter une assurance dommages ouvrage relative à la construction des bâtiments commerciaux. Après en avoir délibéré, le conseil retient l'offre faite par Groupama pour un montant de 4 930,10 €.

### **\*Travaux de l'Eglise (Statue St Michel) et local pour les Pèlerins de Compostelle. (rap. C.Expert)**

Malgré les réparations effectuées sur la toiture de l'Eglise, il semble qu'il y ait encore un peu d'humidité au niveau de la statue mais le conseil charge Mme Expert de poursuivre les démarches d'une part pour la restauration de la statue et d'autre part, pour reprendre contact avec la personne intéressée pour l'accueil des pèlerins.

**\*Contribution à l'EPFL : convention.**

Objet : Contribution de MACS à l'Etablissement Public Local « LANDES FONCIER » - Contribution des Communes à MACS.

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes MACS ;

VU les arrêtés préfectoraux des 14 mai 2002, 14 mars 2003, 10 octobre 2003, 23 mars 2004, 13 avril 2006 et le 8 août 2006 autorisant les modifications des statuts de MACS ;

VU les statuts de la Communauté d Communes de MACS et notamment ses articles 6.2 et 6.5 Concernant les compétences SCOT, ZAC et PLH ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 7 juin 2005 sollicitant la création d'un Etablissement Public Foncier Local, dénommé « Landes Foncier » et approuvant le projet de statuts de cet établissement ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'EPFL « Landes Foncier » y annexer les statuts s'y rapportant ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 mars portant modification des statuts de l'Etablissement Public « Landes Foncier » et notamment son article 2 en ce qui concerne les modalités d'adhésion et de contributions financières des membres de l'établissement ;

ENTRE

La Communauté de Communes MACS, représentée par son Président Mr Eric KERROUCHE, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 13 Juin 2013

d'une part,

ET

La commune de SAUBUSSE, représentée par son Maire, Mr Arnaud LABORDE, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2013

d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

1 - EXPOSE

. Conformément à la décision prise en Assemblée Générale de l'EPFL « Landes Foncier » en date du 29 novembre 2010, le taux applicable aux produits issus des droits de mutation a été porté de 15 à 16% de la moyenne des trois dernières années de ces droits perçus sur le territoire de chaque EPCI.

. Le montant de la contribution de MACS à l'EPFL « Landes Foncier » s'élève à 535 873,76 € Pour 2013 ce qui correspond à 16% du produit moyen des droits de mutation perçus sur le territoire entre 2010 et 2012.

. Conformément au tableau annexé les 23 communes de MACS participent chacune au financement de cette contribution par le versement au budget de la communauté d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne annuelle de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2010 et 2012.

2 – CONVENTION :

Conformément au tableau ci-annexé, la contribution 2013 de la commune au budget de MACS s'élève à 784,73 €.

3 – APPLICATION DE LA CONVENTION :

La commune s'engage à inscrire cette somme dans son budget et à la verser à la communauté dans les trois mois au plus tard qui suivent l'émission du titre.

**\*Aérogommage portes de l'Eglise.**

Mr le Maire présente le devis concernant le décapage par méthode d'aérogommage des portes en bois de l'Eglise. Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord dans un premier temps pour le décapage par aérogommage et souhaite que la pose du vernis soit effectuée sur une petite partie intérieure d'une des portes à titre d'essai.

**\*Maîtrise d'œuvre parking et bourg (rapporteur S.Lahillade).**

Mr Lahillade donne lecture des 3 devis reçus se rapportant au projet d'aménagement du parking du pôle médico-commercial et de la route du Lavoir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre la moins disante du Cabinet ARGEO d'un montant de 6 458.40 € TTC.

**\*Avenant au marché de la VRD du Pôle Commercial. (rapporteur S.Lahillade)**

N'ayant pas le montant définitif des travaux supplémentaires, Mr le Maire propose au conseil de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

**\*Tarif horaires jeunes trinquet + tarif week-end (rapporteur M.Claverie).**

Après avoir assuré bénévolement des années d'entraînement, les entraîneurs de l'école de Pelote de Saubusse prennent leur « retraite » bien méritée. Afin de permettre aux jeunes de pouvoir continuer à s'entraîner et défendre les couleurs du Club de notre commune, le Club de Pelote a fait appel à un entraîneur extérieur. Les jours et horaires d'entraînement sont quelque peu modifiés et sont désormais : le mardi de 17h à 18h et le mercredi à partir de 17h. Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir la gratuité pour ces heures d'utilisation du trinquet.

Par ailleurs, suite à la demande de la Ligue, le conseil décide, après en avoir délibéré, de fixer le tarif pour la Ligue Jeunes à 5,25 € / heure.

**\*Devis travaux supplémentaires Agorespace (rapporteur M.Claverie)**

Le sol de l'Agorespace a été changé. Pour rendre l'aire de jeu totalement accueillante et sécurisée il conviendrait de réaliser quelques travaux supplémentaires aux abords.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à la majorité, le montant du devis s'élevant à 2451 €.

**\*Compte-rendu de la réunion sur les barthes (rapporteur C.Touya).**

Une réunion à la mairie de Rivière a eu lieu en présence de Mr le Maire de Saubusse, C.Touya et Mr Planté suite à la présence prolongée de quelques chevaux sibusates dans les barthes de Rivière lors des crues exceptionnelles de ces derniers mois. Il a été décidé de mettre en place un règlement de pacage entre les éleveurs et la mairie de Saubusse, comme il existe à Rivière et de nommer deux référents. Le conseil municipal charge la commission Barthes de rédiger le document.

**\* Travaux groupe scolaire : BET Fluides.**

Dans le cadre de l'étude des travaux envisagés à l'école pour l'agrandissement du réfectoire et l'aménagement des salles dans le logement, il convient de valider les propositions du Bureau d'Etudes BETEL qui sera chargé de recenser les équipements existants et préconiser les mises aux normes nécessaires pour les postes se rapportant au chauffage, à l'électricité et à la plomberie.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à la majorité les propositions faites par le Bureau d'Etudes BETEL.

**\*Coupes peupliers.**

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2014 présenté par l'Office National des Forêts, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'Approuver la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2014 annexé à la présente délibération.

**\*Divers.**

-Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking à l'arrière de l'école envisagé par la mairie, Mr Longe informe le conseil municipal qu'il souhaiterait établir un accès véhicule pour accéder à sa propriété par l'arrière de son terrain en limite de propriété avec l'école. Pour ce faire, il propose de participer financièrement à l'élaboration de cet accès. Le conseil charge Mr le Maire d'adresser un nouveau courrier à Mme Dubernet, propriétaire du terrain convoité pour le projet, en lui précisant

qu'à défaut d'une réponse concrète de sa part par retour, le conseil municipal sera dans l'obligation d'abandonner cette option.

-Le conseil municipal félicite Mme Nadine Cazeau et Mlle Fabienne Mena pour l'obtention de la médaille d'Argent du Travail.

-Mr Guichenuy, propriétaire de l'immeuble Terreland, a adressé un courrier au Président du Comité des Fêtes de Saubusse afin de l'informer qu'il avait une proposition de location. Cependant, il souhaite accorder la priorité à l'association et pour ce faire propose soit la location payante soit la cession de ce même local.

Le conseil municipal demande à Mr le Maire de rencontrer Mr Guichenuy pour négocier un accord satisfaisant pour les deux parties.

-MACS : mise en place de la Taxe sur les Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) :

Cette TEOM apparaîtra dans une colonne supplémentaire sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière à compter de 2014. Elle sera compensée par une minoration de la Taxe d'Habitation. Cette nouvelle TEOM représente une partie de ce que MACS verse au Sitcom.

-La commission voirie s'est réunie pour étudier l'aménagement à envisager sur l'aire de l'ancienne « coccinelle ». Une partie minérale et végétale est proposée ainsi qu'une séparation en bois en partie frontale afin d'empêcher le stationnement de véhicules à cet endroit.

-La commission Ecole fait un point sur la rentrée scolaire qui a eu lieu. Elle s'est bien passée.

120 enfants inscrits dont 90 prennent le repas de midi à la cantine. Cette année, le nombre de petits est en forte progression, d'où la nécessité d'envisager l'emploi d'une personne supplémentaire le temps du repas. Cette mission est confiée à l'un des agents déjà employé à l'école. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à la majorité, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé.

Enfin la commission Ecole tient à remercier Denis et Jean Michel qui ont œuvré durant les deux mois de vacances scolaires ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé afin de rendre l'école accueillante pour la rentrée.

-Le photocopieur de l'école ayant à son actif un nombre très important de photocopies, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer celui de la mairie à l'école et de reprendre un nouveau photocopieur en location pour la mairie. Mr Yvora est chargé de reprendre contact avec le fournisseur pour les modalités.

- A tous les abonnés de la bibliothèque municipale : « après pointage du fichier de prêt, il s'avère que plusieurs livres manquent à l'appel depuis fort longtemps. Peut-être en avez-vous sur vos étagères par oubli ou distraction. Si tel est le cas, les ramener à la bibliothèque (éventuellement à la mairie) au plus tôt. Merci de votre collaboration.

N.B. Les ouvrages prêtés par la Médiathèque des Landes et non restitués sont à la charge de l'emprunteur. »

- En application des lois sur l'eau de 1992, 2006 et 2010, les collectivités locales se doivent d'établir un contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (bas à graisses, fosses septiques, épandage) présentes sur leur territoire. Le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA, à qui notre commune a transféré sa compétence en matière d'assainissement, débutera ce travail à Saubusse dans le courant du mois d'octobre. Afin d'une part, de préparer ces visites et de vous en présenter le déroulement, et d'autre part de répondre à vos interrogations, la commune et le SIBVA vous convient à une réunion publique d'information le **jeudi 10 octobre à 18h00 à la salle des fêtes.**

Fin de la séance.

#### **Les rendez-vous du mois.**

-**Dimanche 29 septembre** : concours de chevaux.

- **jeudi 10 octobre** : réunion SIBVA à 18h00 à la salle des fêtes.